

M. FRASER: J'invoque mes privilèges de député, monsieur l'Orateur. Le ministre prétend que mes chiffres sont faux. Qu'il ouvre le budget des dépenses pour 1947-1948 à la page 29 et il y verra que les crédits demandés sont de \$2,078,874 comparativement à \$1,259,465 pour l'an dernier. L'augmentation, d'après le budget des dépenses, est donc de \$819,409. C'est le chiffre que j'ai indiqué. Je tiens à signaler que nous n'avons là qu'un échantillon de ce qui se passe à l'égard de l'Office national du film.

M. L'ORATEUR: Je dois rappeler à l'honorable député qu'il lui est interdit de prendre deux fois la parole au cours d'un même débat.

M. FLEMING: Avant que le ministre reprenne son siège j'aimerais lui demander s'il connaît le nombre des fonctionnaires au service des commissions qui ne font pas partie des ministères de l'Etat, ainsi que le nombre des personnes employées par les sociétés de la couronne.

L'hon. M. McCANN: Si j'avais possédé ce renseignement je l'aurais fourni.

M. FLEMING: Pourquoi ne les a-t-on pas inclus? Sans ces chiffres-là, la statistique est incomplète.

M. T. L. CHURCH (Broadview): Je ne répondrai pas cet après-midi au ministre du Revenu national (M. McCann). Nous avons tous entendu l'exposé financier préparé avec beaucoup de soin par le jeune et populaire ministre et que certains ont accueilli avec des applaudissements et d'autres avec déception. Je félicite aussi son prédécesseur le très honorable J. L. Ilsley, qui a retiré un excédent de 372 millions de dollars de la liquidation des biens de guerre, et les deux autres ministres qui ont obtenu un surplus de 352 millions.

L'autre soir nous avons entendu la réplique du critique financier de l'opposition, l'honorable député de Muskoka-Ontario (M. Macdonnell) qui était indisposé. Je joue présentement les utilités à l'égard du budget. Hier après-midi, le débat n'offrait que très peu d'intérêt, on aurait pu croire que plusieurs députés étaient au gymnase proposé par l'honorable député de Fort-William (M. McIvor). J'ai pensé que peut-être l'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot) et l'honorable député de Laval-Deux-Montagnes (M. Lacombe) travaillaient aux barres parallèles. Je dis sans ambages que l'exposé du ministre, avec ses analyses et rapports, était simplement l'état financier ordinaire et n'apporte que peu d'encouragement au pays. Nous avons gaspillé nos ressources à une vive allure et, en conséquence, nous évoluons maintenant dans l'ordre économique des Etats-Unis. Si l'histoire se répète en matière de finance, je crains que

notre situation ne soit avant longtemps très précaire et que le Canada ait beaucoup à en souffrir.

Après les années de guerre la population espérait certes quelque soulagement à l'égard du fardeau insupportable des impôts actuels. Tout espoir est vain sans doute, tant que nous aurons au pays la multiplication des organismes administratifs et des impôts. Les parlements provinciaux, par exemple, font double emploi avec l'administration municipale et, à mon sens, on n'aurait jamais dû les créer. Dans l'esprit des auteurs de la Confédération, ils ne sont venus qu'après coup. Voilà pourquoi nos impôts sont si lourds. Je rappelle à la Chambre qu'il n'a fallu que 36 millions de dollars pour administrer le pays pendant la dernière année du régime de sir Charles Tupper alors que sir Wilfrid Laurier est arrivé au pouvoir. Nos dépenses sont maintenant de 1,700 millions de dollars. Voyez aussi ce qui se passe dans les provinces. L'Ontario avait l'habitude de se tirer d'affaire avec un budget de 6 millions de dollars par année, tandis qu'actuellement son budget s'établit à 127 millions de dollars. Il en est de même des municipalités, et je ne sais trop comment tout cela finira.

Je le répète, le problème le plus important à résoudre de nos jours, celui dont tout dépend, peut se résumer en ces mots: la réforme du Parlement, de la constitution, du cabinet et des lois. Le public trouverait profit, monsieur l'Orateur, à adopter le régime municipal, car un membre pourrait, en comité des subsides, proposer la radiation d'un certain montant du budget des dépenses, comme le font les membres des conseils municipaux. Le débat est futile puisque nous ne pouvons modifier d'un iota le barème de l'impôt. Advenant le cas où nous y parviendrions et où le Gouvernement essaierait une défaite, il lui faudrait démissionner. J'affirme que le principe est erroné. Nous devrions modifier les attributions de notre comité des voies et moyens en lui confiant des pouvoirs analogues à celui du Congrès de Washington, qui doit être consulté dans l'établissement du barème d'impôts. S'il juge bon de soustraire plusieurs centaines de millions de dollars au montant fixé, il y est autorisé; l'adoption d'une méthode analogue au Canada serait dans l'intérêt de la population. On devrait y voir.

Le 17 février 1937, j'ai prononcé les paroles suivantes, comme en fait foi la page 996 des *Débats*:

Plusieurs assemblées législatives provinciales ont été établies. Elles dépensent toutes de l'argent et il en résulte des impôts trop considérables. Ces provinces sont toujours en conflit comme les pays des Balkans, et c'est le contribuable qui paie. L'imprévoyance de cette loi de 1867 ne devrait pas être perpétuée plus